

BATI-AMÉNAGEMENT

AMÉNAGEUR-LOTISSEUR

Embocage

— Feneu —

A la Charge de l'Acquéreur (TTC)

A régler lors de la signature de la Promesse de Vente:

- Indemnité d'immobilisation : 2000€ (acompte - en déduction à signature acte de vente)
- Provision émoluments et formalités : 300 € (dont 125 € de frais d'enregistrement auprès de l'administration fiscale, 150 € d'honoraires de rédaction de la promesse de vente, 25 € de provision sur frais)

A régler lors de la signature de l'Acte de Vente :

- Provision pour frais d'acte : environ 9 %
- Etat des lieux + Implantation de la construction par le géomètre : 540 €
- Visa Architecte : 600 €
- Solution Recyclage : 1 248 € (cf brochure)
- Frais de constitution de l'Association Syndicale Libre : 50 €
- Frais de dépôt de pièces : 200 €
- Caution : 500 € (Provision pour dégradations occasionnées sur les ouvrages du lotissement lors de vos travaux de construction)

Pour mémoire :

- PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) : Montant de la P.F.A.C. = Surface créée nouvelle x tarif P.F.A.C. (11 €/m² (tarif en vigueur au 11 03 24) de surface de plancher
- Taxe d'Aménagement (part intercommunales 12 %, part départementale 2,5%)
- RAP (Redevance Archéologie Préventive) : 0,4%

RENSEIGNEMENTS & VENTE

BATI AMENAGEMENT
1 ter Mail Pablo Picasso
44000 NANTES
02 40 37 61 00
contact@batiamenagement.fr

Retrouvez-nous sur www.batiamenagement.fr